

Conditions générales de vente

version du 15/01/2024

Note préalable : les modifications les plus récentes des présentes sont affichées en rouge.

Table des matières

Préambule	3
1. Définitions	3
2. Conditions d'accès aux services de Corrédac	3
3. Prestations proposées par Corrédac	4
3.1. Correction de documents.....	4
3.2. Rédaction d'articles de blog ou de sites internet	4
3.3. Rédaction de courriers.....	5
3.4. Transcription dactylographiée.....	6
3.5. Mise en page	6
3.6. Réalisation de sites internet	7
4. Formules et options de correction	8
4.1. Formules de correction	8
4.1.1. Plume de Bronze.....	8
4.1.2. Plume d'Argent	8
4.1.3. Plume d'Or.....	8
4.2. Options de correction	9
4.2.1. Correction avec suivi des modifications	9
4.2.2. Correction en couleur.....	9
5. Options de livraison	10
5.1.1. Livraison express	10
5.1.2. Livraison rapide	10
6. Formules et options liées aux sites internet.....	11
6.1. Formules sites web	11
6.1.1. Site one-page.....	11
6.1.2. Site vitrine	11
6.1.3. Site marchand (e-commerce)	12
6.2. Options sites web	12
6.2.1. Création d'une page « blog ».....	12
6.2.2. Installation d'un outil de suivi statistique	13
6.2.3. Sauvegarde automatique	13
6.2.4. Maintenance et mise à jour.....	13

6.2.5. Migration de site WordPress	13
6.2.6. Hébergement pendant un an	14
6.2.7. Création d'icônes simple au format .svg.....	14
6.2.8. Autres options	14
7. Tarifs applicables.....	14
8. Devis et confirmation de commande	15
8.1. Émission d'un devis par Damien Graindorge (EI).....	15
8.2. Validation du devis par le Client	16
8.3. Cas d'une commande sans devis	16
8.4. Confirmation de la commande par Damien Graindorge (EI)	17
9. Contrat passé entre Damien Graindorge (EI) et le Client	17
9.1. Conditions générales et particulières du Contrat	17
9.2. Exécution du Contrat	17
9.2.1. Responsabilités de Damien Graindorge (EI)	18
9.2.2. Responsabilités du Client	19
10. Révision des prix	20
11. Livrable	20
12. Facturation et paiement	20
12.1. Particuliers.....	20
12.2. Professionnels et associations	21
13. Résiliation des prestations périodiques	22
14. Droit de rétractation	22
15. Droit de refus	23
16. Satisfaction, réclamations	24
16.1. Mesure de la satisfaction du Client	24
16.2. Réclamations	24
17. Confidentialité	25
18. Propriété intellectuelle.....	26
19. Informatique et libertés, RGPD.....	26
20. Litige – Médiation de la consommation	26
21. Droit applicable.....	27
22. Assurance.....	27
23. Modification des présentes	27

Préambule

Les présentes Conditions générales de vente (CGV) ont pour but de définir les obligations contractuelles qui lieront Damien Graindorge (Entrepreneur Individuel) et tout Client souhaitant recourir à ses services, ceux-ci consistant en :

- la rédaction, la correction ou la réécriture de textes en langue française ;
- la mise en page de documents Word ;
- la conception, la maintenance et la mise à jour de sites internet avec WordPress (éditeur de contenus, ou CMS).

1. Définitions

Dans les présentes CGV, les termes débutant par une majuscule ont le sens qui leur est donné en vertu du présent article. En l'absence de capitale initiale, ils reprennent leur sens usuel.

- « **Corrédac** » est le nom commercial de Damien Graindorge (Entrepreneur Individuel), fournisseur des prestations de services énumérées en préambule et détaillées dans la partie 3. *Prestations proposées par Corrédac, dont le numéro SIRET est le 824 448 682 00032.*
- Le terme « **Client** » désigne la personne physique ou morale qui souhaite recourir à une prestation de Corrédac.
- La « **Prestation** » désigne la prestation de service rémunérée réalisée par Damien Graindorge (EI) au profit du Client dans le cadre du Contrat.
- Le « **Contrat** » désigne les documents listant l'ensemble des obligations et droits réciproques entre Damien Graindorge (EI) et le Client dans le cadre de la Prestation. Sa teneur est précisée au 9. *Contrat passé entre Damien Graindorge (EI) et le Client.*

2. Conditions d'accès aux services de Corrédac

Peuvent prétendre aux services de Corrédac :

- toutes personnes physiques âgées de 18 ans ou plus, les mineurs devant dès lors se faire représenter par un de leurs parents qui passera la commande à leur place ;
- toutes personnes morales possédant la capacité juridique.

3. Prestations proposées par Corrédac

Dans le détail, les prestations de services proposées par Corrédac sont les suivantes :

3.1. Correction de documents

La prestation de correction de documents consiste en la relecture, la correction, voire la reformulation partielle, par Damien Graindorge (EI) de tout texte en français que lui a confié le Client, dans le but d'y corriger toutes les fautes d'orthographe, de grammaire, de conjugaison, de typographie, de syntaxe, de sens, de ponctuation, etc., selon la formule de correction choisie au moment de la commande. Ces documents peuvent prendre toute forme possible : rapport de stage, thèse, roman, lettre de motivation, curriculum vitae, article (de blog ou de presse), site internet, brochure, flyer, courrier, courriel, etc.

Trois formules détaillées au 4. *Formules et options de correction* sont disponibles et définissent le contenu précis de la Prestation.

La correction se fera sur la forme et non sur le fond. Ce dernier est propre au Client et correspond tant à sa perception du contenu de son texte qu'à ses compétences dans un domaine particulier. Toutefois, en cas d'incohérence ou d'erreur de sens, Damien Graindorge (EI) proposera au Client, si la formule de correction choisie le prévoit, les modifications qui lui semblent appropriées.

Damien Graindorge (EI) préconise l'envoi d'un texte brut, sans mise en page, afin d'éviter tout problème de compatibilité ultérieur. Il est donc fortement recommandé au Client de prévoir un délai suffisant après la remise par Damien Graindorge (EI) du livrable finalisé, dans le but de réaliser sa mise en page, sauf si celle-ci est confiée à Damien Graindorge (EI), auquel cas le temps nécessaire sera prévu sur le devis. Par conséquent, Damien Graindorge (EI) décline toute responsabilité si la mise en page que le Client a réalisée avant la correction se trouve altérée, partiellement ou totalement, à la suite d'une prestation de correction seule.

3.2. Rédaction d'articles de blog ou de sites internet

Cette prestation consiste en la rédaction d'articles de blog ou de pages de site internet en français. Le Client est invité à proposer toute aide qu'il juge utile pour la rédaction du contenu souhaité, par exemple des liens vers des sites internet concurrents, des sources bibliographiques, etc. Dans le cas contraire, le Client doit veiller à ce que les informations nécessaires soient accessibles sur Internet par Damien Graindorge (EI), sans frais (à défaut, elles seront facturées au réel avec une majoration de 25 %). Si aucune source d'information n'est disponible, Damien Graindorge (EI) ne sera pas en mesure d'exécuter ladite prestation, sans qu'aucune pénalité de quelque nature que ce soit ne soit exigible par le Client.

Toute commande d'article de blog devra être accompagnée d'une thématique fournie par le Client, et éventuellement d'un plan.

Sur demande du Client, la rédaction intégrera une optimisation SEO visant à favoriser le référencement naturel sur les moteurs de recherche. Dans ce but, Damien Graindorge (EI) utilise l'outil en ligne yourtext.guru, mais le Client peut fournir les accès à un autre outil auquel il est déjà abonné. Le tarif figurant sur le devis

sera calculé en conséquence. Le Client peut également indiquer un objectif (réaliste en fonction de la concurrence et du nombre de mots de l'article) de score de référencement ; dans le cas contraire, Damien Graindorge (EI) s'efforcera de respecter les conseils de yourtext.guru pour un référencement optimal. En cas de problème technique par exemple, Damien Graindorge (EI) se réserve le droit d'utiliser un autre outil, à sa discrétion.

Cette prestation fera l'objet d'un devis basé sur un nombre de mots indicatif, communiqué par le Client. La facture sera ensuite établie sur la base du nombre de mots réel du texte livré, comme indiqué par le logiciel de traitement de texte utilisé par Damien Graindorge (EI) dans le cadre de ladite prestation. En cas de désaccord, il appartient au Client de prouver sa bonne foi, en prenant le même logiciel de référence que Damien Graindorge (EI).

Le livrable sera par défaut au format .docx. Si le Client souhaite un autre format de fichier, il devra le préciser sur le devis dans la case prévue à cet effet (par exemple un Google Docs partagé).

Si le Client demande des **modifications** à Damien Graindorge (EI), le nombre de mots pour la facturation sera :

- celui du premier livrable si le Client fournit précisément les modifications à apporter et que le nombre de mots après reprise du texte est supérieur à la version initiale ;
- celui du texte final si le Client fournit les modifications à apporter et que le nombre de mots après reprise du texte est inférieur à la version initiale ;
- celui du texte final dans tous les autres cas.

3.3. Rédaction de courriers

La prestation de rédaction de courriers s'adresse au Client qui rencontre des difficultés d'ordre administratif ou avec un organisme public ou privé (démarche quelconque, mécontentement, réclamation, communication, réponse...). Elle consiste en la rédaction d'un courrier ou courriel (de réclamation ou divers) dans le but d'obtenir, par exemple, un dédommagement financier à la suite d'un litige. Deux variantes de prestations sont proposées :

- reformulation et correction d'un courrier complètement ou partiellement rédigé par le Client ;
- rédaction complète d'un courrier simple ou recommandé, avec ou sans avis de réception, ou d'un courriel.

Pour la bonne réalisation de cette prestation, le Client devra fournir préalablement un certain nombre d'éléments, comme, et de façon non limitative :

- les coordonnées de l'organisme auquel sera adressé le courrier ;
- le détail chronologique des faits ayant abouti au litige, le cas échéant ;
- d'éventuelles preuves du bon droit du Client ;
- ce que le Client réclame comme dédommagement, le cas échéant ;
- des sources réglementaires (Damien Graindorge (EI) essaiera d'en trouver au besoin) ;
- tout autre document que le Client juge utile.

En fonction de ces éléments, Damien Graindorge (EI) rédigera un courrier/courriel que le Client pourra ensuite envoyer à l'organisme destinataire. Damien Graindorge (EI) ne prend pas en charge l'envoi des courriers/courriels, qui reste de la responsabilité du Client.

Le livrable sera par défaut au format .docx. Si le Client souhaite un autre format de fichier, il devra le préciser sur le devis dans la case prévue à cet effet (par exemple un Google Docs partagé).

Enfin, Damien Graindorge (EI) précise qu'il ne garantit aucune obligation de résultat pour cette prestation. L'issue de la réclamation ou d'une démarche dépend toujours de l'organisme contacté par le Client et de la nature de la demande. Par conséquent, Damien Graindorge (EI) décline toute responsabilité si cette issue n'est pas à la hauteur des attentes du Client. Dans ce cas, il ne pourra être demandé aucun remboursement ni aucune compensation de quelque nature que ce soit à Damien Graindorge (EI). Il appartient donc au Client d'étudier les éventuels autres recours dont il dispose en cas de refus d'accès à ses requêtes initiales, y compris la voie juridique.

3.4. Transcription dactylographiée

La prestation de transcription dactylographiée de textes en français consiste pour Damien Graindorge (EI) à rendre une copie dactylographiée d'un texte manuscrit fourni par le Client. Ce texte, selon la formule choisie par le Client (voir 4. *Formules et options de correction*), sera épuré de ses fautes de français, répétitions de mots, etc., et pourra comprendre des tournures de phrases optimisées. Le document manuscrit fourni par le Client devra être le plus lisible possible afin de limiter les allers-retours par courrier électronique entre Damien Graindorge (EI) et le Client à des fins de compréhension. D'une manière générale, Damien Graindorge (EI) tolérera jusqu'à 5 % de mots difficilement lisibles. Au-delà, une facturation supplémentaire sera appliquée (voir 7. *Tarifs applicables*). Les délais et conditions de rendu du livrable sont par ailleurs explicités au 9. *Contrat passé entre Damien Graindorge (EI) et le Client*.

Cette prestation fera l'objet d'un devis basé sur un nombre de pages indicatif (sur la base d'un forfait de 400 mots par page manuscrite). Une facture correspondant au nombre réel de pages dactylographiées (base : Times New Roman 12 points, interligne 1,15) sera établie en fin de Prestation, et inclura les éventuelles options souscrites (mise en page par exemple).

3.5. Mise en page

Cette prestation consiste en la mise en page d'un document .doc ou .docx sur le logiciel Microsoft Word. Afin d'obtenir une qualité et une compatibilité optimales, ces conditions sont obligatoires. Toutefois, à cause des versions logicielles différentes, il est précisé que Damien Graindorge (EI) utilise une version de Word pour Mac avec abonnement 365 ; elle est donc toujours à jour. Si la vôtre est différente, la mise en page pourra varier légèrement, sans que cela puisse porter préjudice à Damien Graindorge (EI). Si ce cas de figure venait à se présenter, Damien Graindorge (EI) pourrait alors vous livrer un format .pdf, sans surcoût.

La mise en page que Damien Graindorge (EI) propose comprend par défaut :

- la justification du texte et la mise à la police de votre choix (par défaut Times New Roman 12 points) ;
- la mise en forme des titres (taille, numérotation et hiérarchisation, couleur...) ;
- la création d'un sommaire automatique le cas échéant ;
- la numérotation des pages ;
- la suppression des veuves et orphelines (peut nécessiter une reformulation de certaines phrases) ;
- les éventuels sauts de ligne manquants entre des paragraphes, des titres, des listes... ;
- la création et la mise en forme de tableaux ;
- toute autre demande qui ne requiert pas de compétences en graphisme.

Ces éléments peuvent être soumis aux conditions du Client (charte graphique fournie par un établissement scolaire ou une entreprise par exemple). Sans précision de sa part, Corrédac appliquera la mise en forme de son choix. Si, finalement, la mise en page choisie (notamment les couleurs des titres et la mise en forme générale du document) ne convenait pas au Client, Damien Graindorge (EI) s'engage à reprendre la mise en forme des titres uniquement à titre gracieux, une seule fois. Au-delà ou pour toute autre demande de modification, un nouveau devis sera édité si le Client le demande.

Par défaut, cette prestation ne comprend pas de relecture du texte. Si le Client souhaite que son document soit corrigé en même temps, les deux prestations seront facturées conformément au devis, et le format du document à corriger devra être obligatoirement en .doc ou .docx, avec un livrable possible en .pdf.

3.6. Réalisation de sites internet

La prestation de réalisation de sites internet consiste en la création de la structure globale du site conforme à la charte graphique choisie par le Client (couleurs, police, template, illustrations...), la définition des rubriques, le réglage des polices, la création et l'intégration d'éléments interactifs de type formulaire de contact en ligne, l'insertion de liens hypertextes et de boutons CTA (call-to-action), l'installation d'outils statistiques (voir 6. *Formules et options liées aux sites internet*).

Avant la mission, Damien Graindorge (EI) envoie un questionnaire en ligne au Client afin de recenser le plus précisément possible les attentes et besoins de ce dernier. Il est également attendu que le Client fournisse :

- des illustrations dont il détient la propriété intellectuelle (à défaut des banques d'images gratuites seront utilisées si nécessaire, et les crédits associés seront cités dans les mentions légales du site internet du Client) ;
- éventuellement des liens vers des sites concurrents pour inspiration ;
- les textes à intégrer dans le site internet, sauf si le Client souhaite confier cette partie à Corrédac (voir 3.2. *Rédaction d'articles de blog ou de sites internet*).

Damien Graindorge (EI) réalisera une maquette du site avec des textes provisoires et la présentera au Client par le biais d'un lien hypertexte. Le Client pourra alors faire part de ses éventuels retours avant que Damien Graindorge (EI) ne lance la production définitive du site internet.

Différentes formules et options sont disponibles, se reporter au 6. *Formules et options liées aux sites internet*.

4. Formules et options de correction

Au moment de l'établissement d'un devis pour une correction de texte, le Client sera amené à choisir une formule et éventuellement une ou des options.

4.1. Formules de correction

Pour toute prestation de correction de textes, il sera demandé au Client de choisir une formule parmi les trois proposées. Celle-ci figurera alors sur le devis et ne pourra pas être modifiée a posteriori, sauf dans les conditions figurant au 9. *Contrat passé entre Damien Graindorge (EI) et le Client.*

4.1.1. Plume de Bronze

Avec cette formule, les recherches d'erreurs dans le document porteront sur l'orthographe (noms propres et noms communs), la conjugaison et la grammaire. Par ailleurs, Damien Graindorge (EI) vérifiera la syntaxe ainsi que le bon respect des règles typographiques.

Damien Graindorge (EI) pourra réaliser la correction directement sur le fichier du Client envoyé aux formats .doc(x), .xls(x), .ppt(x) ou leurs équivalents OpenDocument ou Google. Dans le cas d'un site internet ou d'un .pdf, il appartient au Client de fournir le texte correspondant dans l'un des formats précédemment cités.

Par défaut, la correction sera effectuée de manière invisible (de la même couleur que le texte d'origine). Pour d'autres options, merci de vous reporter au 4.2. *Options de correction.*

4.1.2. Plume d'Argent

Avec cette formule, les recherches d'erreurs dans le document porteront sur l'orthographe (noms propres et noms communs), la conjugaison et la grammaire. Par ailleurs, Damien Graindorge (EI) vérifiera la syntaxe ainsi que le bon respect des règles typographiques. Des mots de liaison seront insérés si besoin afin de fluidifier la lecture. Par ailleurs, le format de présentation et l'exactitude des sources bibliographiques seront contrôlés, si tant est qu'elles soient disponibles librement sur Internet ; dans le cas contraire, cette tâche revient au Client. Enfin, Damien Graindorge (EI) s'efforcera de remplacer les mots répétitifs par un synonyme ou en modifiant légèrement la formulation de la phrase.

Damien Graindorge (EI) pourra réaliser la correction directement sur le fichier du Client envoyé aux formats .doc(x), .xls(x), .ppt(x) ou leurs équivalents OpenDocument ou Google. Dans le cas d'un site internet ou d'un .pdf, il appartient au Client de fournir le texte correspondant dans l'un des formats précédemment cités.

Par défaut, la correction sera effectuée de manière invisible (de la même couleur que le texte d'origine). Pour d'autres options, vous pouvez vous reporter au 4.2. *Options de correction.*

4.1.3. Plume d'Or

Avec cette formule, les recherches d'erreurs dans le document porteront sur l'orthographe (noms propres et noms communs), la conjugaison et la grammaire. Par ailleurs, Damien Graindorge (EI) vérifiera la syntaxe ainsi

que le bon respect des règles typographiques. Des mots de liaison seront insérés si besoin afin de fluidifier la lecture. Par ailleurs, le format de présentation et l'exactitude des sources bibliographiques seront contrôlés, si tant est qu'elles soient disponibles librement sur Internet ; dans le cas contraire, cette tâche revient au Client. Damien Graindorge (EI) s'efforcera également de remplacer les mots répétitifs par un synonyme ou en modifiant légèrement la formulation de la phrase. Enfin, Damien Graindorge (EI) optimisera les tournures de phrases qui le nécessitent afin de les alléger ou de les rendre conformes d'un point de vue linguistique.

Damien Graindorge (EI) pourra réaliser la correction directement sur le fichier du Client envoyé aux formats .doc(x), .xls(x), .ppt(x) ou leurs équivalents OpenDocument ou Google. Dans le cas d'un site internet ou d'un .pdf, il appartient au Client de fournir le texte correspondant dans l'un des formats précédemment cités.

Par défaut, la correction sera effectuée de manière invisible (de la même couleur que le texte d'origine). Pour d'autres options, vous pouvez vous reporter au 4.2. *Options de correction*.

4.2. Options de correction

Si le Client souhaite avoir une visibilité sur les modifications apportées à son texte, il peut demander, avant l'établissement du devis par Damien Graindorge (EI), à ce que soit appliquée l'une des options de correction suivantes.

4.2.1. Correction avec suivi des modifications

Cette option n'est disponible qu'avec les formats .doc ou .docx sur Microsoft Word ou les documents Google Docs.

Lorsque le Client le demande, Damien Graindorge (EI) effectuera la correction en actionnant le suivi des modifications du logiciel de traitement de texte considéré. De cette manière, le Client aura une visibilité complète du travail de Damien Graindorge (EI) et aura le choix de les valider ou de les ignorer, totalement ou partiellement, étant entendu qu'en ignorant les modifications apportées par Damien Graindorge (EI), le Client renonce à son droit à réclamation énoncé au 16.2. *Réclamations* sur ces mêmes modifications. Ce droit continuera toutefois de s'appliquer au reste du document.

4.2.2. Correction en couleur

Comme alternative au mode de suivi des modifications ou à la correction invisible, Damien Graindorge (EI) propose au Client de faire apparaître les passages corrigés (modifiés, supprimés ou ajoutés) en rouge (ou toute autre couleur au choix du Client, à préciser au moment de la commande). De cette manière, le Client aura accès aux modifications apportées par Damien Graindorge (EI). Le Client pourra dès lors les accepter ou les refuser à sa guise si elles ne lui conviennent pas, étant entendu qu'en ignorant les modifications apportées par Damien Graindorge (EI), le Client renonce à son droit à réclamation énoncé au 16.2. *Réclamations* sur ces mêmes modifications. Ce droit continuera toutefois de s'appliquer au reste du document.

5. Options de livraison

Pour ses besoins de correction, de rédaction ou de mise en page de dernière minute, le Client peut demander à être livré en urgence. Damien Graindorge (EI) propose par conséquent deux options de livraison anticipée. Toutefois, Damien Graindorge (EI) reste libre de refuser une telle demande si son planning ou si la charge de travail que cela représente ne sont pas compatibles avec de tels délais.

5.1.1. Livraison express

Si le Client la demande, cette option doit être souscrite au moment de la commande. Damien Graindorge (EI) s'engage à livrer le texte du Client (limité à 5 000 mots dans le cadre d'une correction, à 2 000 mots dans le cadre d'une rédaction et à 20 pages dans le cadre d'une mise en page) dans les 8 heures à compter de la confirmation de la commande et de la réception de l'acompte de 100 % indiqué sur le devis (voir *12. Facturation et paiement*).

Si Damien Graindorge (EI) est dans l'impossibilité de restituer le document du Client dans le délai prévu, cette option sera remboursée intégralement. Cela ne dégagera toutefois pas Damien Graindorge (EI) de son obligation de livrer le document le plus rapidement possible.

Il faut également noter que, pour le cas où le délai de 8 heures suppose un travail pendant un jour férié ou le weekend, une majoration complémentaire de 50 % sera appliquée et exigible avant la restitution du document corrigé.

Par ailleurs, le choix de cette option implique obligatoirement que le Client consente expressément à ce que la Prestation démarre avant la fin du délai légal de rétractation (voir *14. Droit de rétractation*) et qu'il renonce à cette faculté.

5.1.2. Livraison rapide

Si le Client la demande, cette option doit être souscrite au moment de la commande. Damien Graindorge (EI) s'engage à livrer le texte du Client (limité à 15 000 mots dans le cadre d'une correction, à 6 000 mots dans le cadre d'une rédaction et à 60 pages dans le cadre d'une mise en page) dans les 24 heures à compter de la confirmation de la commande et de la réception de l'acompte de 100 % indiqué sur le devis (voir *12. Facturation et paiement*).

Si Damien Graindorge (EI) est dans l'impossibilité de restituer le document du Client dans le délai prévu, cette option sera remboursée intégralement. Cela ne dégagera toutefois pas Damien Graindorge (EI) de son obligation de livrer le document le plus rapidement possible.

Il faut également noter que, pour le cas où le délai de 24 heures suppose un travail pendant un jour férié ou le weekend, une majoration complémentaire de 50 % sera appliquée et exigible avant la restitution du document corrigé.

Par ailleurs, le choix de cette option implique obligatoirement que le Client consente expressément à ce que la Prestation démarre avant la fin du délai légal de rétractation (voir 14. *Droit de rétractation*) et qu'il renonce à cette faculté.

6. Formules et options liées aux sites internet

6.1. Formules sites web

6.1.1. Site one-page

La formule « site one-page » consiste en la création d'un site internet sur WordPress composé d'une page unique. Toutefois, les pages juridiques obligatoires sont incluses dans le forfait (mentions légales, CGU, CGV/CGS, politique de confidentialité, cookies).

Il appartient au Client de fournir les conditions générales de vente ou de service à Damien Graindorge (EI) pour intégration sur le site internet, ainsi que toutes les informations utiles à la rédaction des autres pages, juridiques ou non.

Cette formule intègre également l'installation éventuelle d'un template d'une valeur d'environ 50 euros, qui servirait de base graphique, après validation par le Client, au site internet.

En outre, l'hébergement pendant un an chez le prestataire choisi par Damien Graindorge (EI) est inclus. Damien Graindorge (EI) reste libre d'en changer sans préavis. Il est toutefois tenu d'en avertir le Client et de lui fournir les nouveaux codes d'accès à son profil administrateur le cas échéant.

Le site internet bénéficiera d'une optimisation SEO pour un meilleur référencement sur les moteurs de recherche, si le Client le demande.

Enfin, Damien Graindorge (EI) dispensera une courte formation au Client pour que ce dernier apprenne à réaliser les opérations courantes sur son site.

6.1.2. Site vitrine

La formule « site vitrine » intègre les mêmes éléments que la formule « site one-page » (voir 6.1.1. *Site one-page*), mais la page unique est remplacée par un forfait de cinq pages. Toute page supplémentaire demandée par le Client sera facturée.

Il appartient au Client de fournir les conditions générales de vente ou de service à Damien Graindorge (EI) pour intégration sur le site internet, ainsi que toutes les informations utiles à la rédaction des autres pages, juridiques ou non.

Cette formule intègre également l'installation éventuelle d'un template d'une valeur d'environ 50 euros, qui servirait de base graphique, après validation par le Client, au site internet.

En outre, l'hébergement pendant un an chez le prestataire choisi par Damien Graindorge (EI) est inclus. Damien Graindorge (EI) reste libre d'en changer sans préavis. Il est toutefois tenu d'en avertir le Client et de lui fournir les nouveaux codes d'accès à son profil administrateur le cas échéant.

Le site internet bénéficiera d'une optimisation SEO pour un meilleur référencement sur les moteurs de recherche, si le Client le demande.

Enfin, Damien Graindorge (EI) dispensera une courte formation au Client pour que ce dernier apprenne à réaliser les opérations courantes sur son site.

6.1.3. Site marchand (e-commerce)

La formule « site marchand » reprend les éléments d'un site vitrine (voir 6.1.2. *Site vitrine*) et inclut également le référencement de dix produits dans la boutique, l'installation d'une solution de paiement sécurisé, la configuration du module de livraison et l'envoi d'e-mails automatiques aux clients du Client pour les tenir informés des processus d'achat et de livraison.

Il appartient au Client de fournir les conditions générales de vente ou de service à Damien Graindorge (EI) pour intégration sur le site internet, ainsi que toutes les informations utiles à la rédaction des autres pages, juridiques ou non.

Cette formule intègre également l'installation éventuelle d'un template d'une valeur d'environ 50 euros, qui servirait de base graphique, après validation par le Client, au site internet.

En outre, l'hébergement pendant un an chez le prestataire choisi par Damien Graindorge (EI) est inclus. Damien Graindorge (EI) reste libre d'en changer sans préavis. Il est toutefois tenu d'en avertir le Client et de lui fournir les nouveaux codes d'accès à son profil administrateur le cas échéant.

Le site internet bénéficiera d'une optimisation SEO pour un meilleur référencement sur les moteurs de recherche, si le Client le demande.

Enfin, Damien Graindorge (EI) dispensera une courte formation au Client pour que ce dernier apprenne à réaliser les opérations courantes sur son site.

6.2. Options sites web

6.2.1. Création d'une page « blog »

Lorsque le Client souscrit à cette option, Damien Graindorge (EI) crée la structure de la page qui accueillera les articles de blog du site. Toutefois, à moins que le Client ne confie à Damien Graindorge (EI) la rédaction d'articles (voir 3.2. *Rédaction d'articles de blog ou de sites internet*), le contenu du blog reste à la charge du Client.

6.2.2. Installation d'un outil de suivi statistique

Le Client qui souhaite avoir une traçabilité des performances de son site internet peut souscrire à l'option « Google Analytics ». Damien Graindorge (EI) se charge alors d'installer cet outil sur le compte WordPress du Client et de le paramétrer.

Le Client sera seul responsable ensuite de l'interprétation et de l'utilisation des données statistiques que l'outil lui fournira.

6.2.3. Sauvegarde automatique

Il est conseillé de réaliser une sauvegarde manuelle avant d'effectuer toute mise à jour ou modification sur un site internet. Toutefois, il est possible de paramétrer le CMS WordPress pour qu'il sauvegarde automatiquement, et à intervalle régulier, la base de données et l'ensemble du site. Le Client qui choisit cette option charge Damien Graindorge (EI) de configurer cette sauvegarde automatique, qui ne dispense pas de réaliser des sauvegardes manuelles avant toute opération d'envergure sur le site.

6.2.4. Maintenance et mise à jour

Pour des raisons de sécurité et de compatibilité avec les navigateurs web, de nombreuses mises à jour doivent être réalisées sur un site internet, concernant le CMS WordPress, le template, les extensions... Quelques opérations de maintenance peuvent également être nécessaires, par exemple après une manipulation du Client qui aurait dégradé l'affichage, les performances ou le fonctionnement du site.

Le Client a donc la possibilité de charger Damien Graindorge (EI) de ces opérations. Damien Graindorge (EI) effectuera systématiquement une sauvegarde du site et de la base de données avant chacune d'elles. La fréquence d'intervention de Damien Graindorge (EI) pour la mise à jour reste à sa discrétion, mais est a minima bimensuelle. Pour la maintenance, Damien Graindorge (EI) interviendra à la demande du Client.

Toutefois, si la durée de maintenance après une intervention du Client sur son site qui aurait dégradé l'affichage, le fonctionnement ou les performances de ce dernier, dépasse trente (30) minutes, un devis sera édité par Damien Graindorge (EI) pour ladite maintenance.

Ce service périodique peut être facturé mensuellement, trimestriellement, semestriellement ou annuellement, au choix du Client, et est payable à l'avance. La reconduction se fait tacitement pour la même durée que celle initialement conclue. Pour résilier ce service, le Client suivra la procédure indiquée au *13. Résiliation des prestations périodiques.*

6.2.5. Migration de site WordPress

La migration d'un site WordPress peut être :

- une modification d'URL ;
- un changement d'hébergeur.

6.2.6. Hébergement pendant un an

Damien Graindorge (EI) peut inclure dans ses services l'hébergement du site internet du Client pendant un an chez un prestataire spécialisé. En cas de besoin, Damien Graindorge (EI) se réserve le droit de changer d'hébergeur sans préavis. Le Client en sera toutefois informé, et les nouveaux codes d'accès d'administration pour son site lui seront transmis le cas échéant.

La facturation se fait alors en avance, avec reconduction tacite pour la même durée (voir 12. Facturation et paiement). Pour résilier ce service, le Client suivra la procédure indiquée au 13. Résiliation des prestations périodiques.

6.2.7. Création d'icônes simple au format .svg

Si, pour illustrer son site internet, le Client a besoin d'icônes simples et monochromes (voir exemples sur le site <https://corredac.fr>), il peut confier cette tâche à Damien Graindorge (EI). Un devis sera alors émis en fonction du nombre d'icônes souhaité.

Les icônes seront intégrées au format .svg ou .png sur le site du Client.

6.2.8. Autres options

Les autres options disponibles sont :

- page supplémentaire au-delà des forfaits prévus ;
- dix produits supplémentaires dans la boutique au-delà du forfait de base ;
- transfert de nom de domaine ;
- protocole HTTPS ;
- site rémunéré avec des publicités ;
- site multilingue ;
- intégration de Google Maps pour indiquer la position géographique du Client sur son site.

7. Tarifs applicables

Les tarifs figurant sur le site <https://corredac.fr> sont à titre indicatif et ne tiennent notamment pas compte des éventuelles remises concédées sur les devis en fonction du nombre de mots ou de pages que comporte le document du Client. Ils sont en outre susceptibles d'évoluer sans préavis ni justification, sans que ceux affichés sur le site puissent être pris pour référence. Ainsi, seul le devis envoyé au Client indiquera le tarif de la prestation demandée par ce dernier.

Les tarifs sont exprimés en euros hors taxes. La TVA n'est pas applicable dans les conditions prévues par le Code général des impôts, notamment son article 293B, sauf mention contraire sur le devis et la facture.

Le nombre de mots, de caractères ou de pages utilisé pour le calcul du tarif d'une prestation de correction, de rédaction ou de mise en page est donné par tout logiciel de traitement de texte, en général en bas de la page, ou dans les propriétés du document. Toutefois, en cas de divergence entre les logiciels ou leurs différentes versions, notamment entre le Client et Damien Graindorge (EI), le nombre de mots pour le devis

puis la facture sera celui indiqué par le logiciel de traitement de texte utilisé par Damien Graindorge (EI), qui fera foi en cas de litige.

Dans le cas d'une facturation à la page, le nombre de pages est calculé sur le document final après mise en page. Il est bien entendu que le devis ne pourra donc être qu'approximatif, le nombre de pages final étant inconnu au moment de l'éditer. Seule la facture envoyée à la fin de la Prestation tiendra compte du document finalisé.

C'est d'ailleurs sur la base de cette facture que sera calculé l'éventuel surcoût induit par l'illisibilité de plus de 5 % des mots dans un document manuscrit (voir 3.4. *Transcription dactylographiée*). Ce surcoût sera égal au pourcentage de mots non déchiffrés (au-delà de 5 %), multiplié par le montant total de la Prestation. Par exemple, si le document comporte 100 mots, dont 10 illisibles soit 10 % du document, la facturation globale sera égale à :

$$(\text{Tarif Prestation}) \times (110 - 5) \%$$

8. Devis et confirmation de commande

Trois cas de figure sont envisageables :

- Un devis est émis par Damien Graindorge (EI) à la demande du Client, basé sur les éléments que ce dernier aura transmis, soit par échange de courriel, soit par l'intermédiaire d'un questionnaire à remplir par le Client. Ce devis est gratuit, sans engagement et valable un (1) mois à compter de sa date d'émission, sauf mention contraire qui y serait indiquée. Passé ce délai, les tarifs étant susceptibles d'évoluer, un nouveau devis pourra être édité si nécessaire.
- Un chiffrage rapide peut être envoyé par Damien Graindorge (EI) par courriel à un Client régulier pour de petites prestations (type rédaction de courrier).
- Le Client peut passer commande directement par courriel à Damien Graindorge (EI), uniquement lorsque celui-ci est régulier et que la prestation demandée est similaire à celles réalisées dans le passé. Toutefois, si les tarifs de Damien Graindorge (EI) ont évolué depuis la dernière commande, un nouveau devis sera édité et servira de nouvelle base tarifaire.

8.1. Émission d'un devis par Damien Graindorge (EI)

Sur le devis figurent notamment et sans limitation :

- la Prestation souhaitée par le Client, y compris les éventuelles options ;
- les coordonnées du Client ;
- le montant estimé ou réel de la Prestation ;
- une remise commerciale éventuelle ;
- le montant de l'acompte à verser avant le début de l'exécution de la Prestation par Damien Graindorge (EI) ;
- le format et la date de livraison du document final par Damien Graindorge (EI), conformément à la demande du Client, dans le cas d'une correction, d'une rédaction ou d'une mise en page ;

- une case à cocher attestant de la prise de connaissance et de l'acceptation sans réserve des présentes CGV ;
- une case à cocher de renonciation au droit de rétractation, le cas échéant.

Le devis sera édité par Damien Graindorge (EI) après envoi par le Client des éléments factuels nécessaires, à savoir :

- dans le cas d'une correction ou d'une mise en page : le document à corriger ou à mettre en page ou, de façon exceptionnelle, l'adresse URL du site internet à corriger ;
- dans le cas d'une rédaction : la thématique obligatoirement et, de façon additionnelle et optionnelle, les mots-clés, contraintes spécifiques, termes techniques et tout élément que le Client et Damien Graindorge (EI) jugeront nécessaires ;
- dans le cas d'une transcription dactylographiée d'un document manuscrit : une copie numérisée et lisible du document manuscrit ;
- dans le cas de la création d'un site internet, le formulaire en ligne rempli, qui aura valeur de cahier des charges.

Plusieurs devis pourront être fournis à la demande du Client afin qu'il puisse sélectionner la formule et les options éventuelles qui lui conviennent le mieux.

8.2. Validation du devis par le Client

Tout devis émis par Damien Graindorge (EI) sera considéré comme validé lorsque les deux conditions suivantes auront été respectées :

- envoi par le Client du devis daté, signé et accompagné de la mention « Bon pour accord » ;
- réception par Damien Graindorge (EI) du montant de l'acompte indiqué sur le devis.

En tout état de cause, le Client devra accepter sans réserve les présentes CGV en cochant obligatoirement la case prévue à cet effet sur le devis. Dans le cas contraire, le Contrat sera considéré comme nul et non avenu, et toute somme éventuellement versée sera restituée.

Sur le devis, le Client détient par ailleurs la faculté de renoncer à son droit de rétractation par le biais d'une case à cocher. Pour rappel, dans certains cas exposés dans les présentes, la renonciation au droit de rétractation est indispensable à la bonne réalisation de la Prestation souhaitée.

8.3. Cas d'une commande sans devis

Dans certains cas exposés en introduction du 8. *Devis et confirmation de commande*, l'émission d'un devis n'est pas obligatoire. Une confirmation des conditions exposées par courriel ou un bon de commande (uniquement pour les entreprises dont les processus le prévoient) sera alors suffisant. Le Client comprend et accepte qu'il renonce tacitement, dans ces deux situations, à son droit de rétractation, sauf mention contraire écrite de sa part.

8.4. Confirmation de la commande par Damien Graindorge (EI)

Lorsque les conditions énoncées au 8.2. *Validation du devis par le Client* ou au 8.3. *Cas d'une commande sans devis* sont respectées, Damien Graindorge (EI) envoie une confirmation de commande par courriel et pourra commencer la Prestation dès réception de tous les éléments demandés au Client.

9. Contrat passé entre Damien Graindorge (EI) et le Client

9.1. Conditions générales et particulières du Contrat

Les documents contractuels qui lient Damien Graindorge (EI) et son Client sont :

- les présentes conditions générales de vente ;
- les conditions particulières de vente, matérialisées par le devis ou tout autre document énoncé au 8. *Devis et confirmation de commande*.

En cas de contradiction entre ces documents, Damien Graindorge (EI) et le Client conviennent que les conditions particulières de vente prévaudront sur les conditions générales de vente concernant le ou les point(s) litigieux.

Ces documents constituent l'intégralité de la relation contractuelle entre Damien Graindorge (EI) et le Client dans le cadre de la Prestation. Ils sont indissociables : une commande passée par le Client, quelle que soit la forme qu'elle prend conformément au 8. *Devis et confirmation de commande*, vaut acceptation pleine et entière des conditions générales et particulières de vente.

9.2. Exécution du Contrat

Après confirmation de la commande par Damien Graindorge (EI) et dans le respect des conditions relatives à la rétractation figurant au 14. *Droit de rétractation*, la Prestation débutera dans les conditions prévues par le Contrat. Le délai de réalisation de la Prestation commence à courir à la date d'échéance du délai de rétractation légal (voir 14. *Droit de rétractation*) ou, si le Client renonce expressément ou tacitement à ce droit, à la date de l'envoi de la confirmation de commande.

Des obligations réciproques seront à observer, jusqu'au paiement final par le Client qui soldera le dossier. Dans le cas d'un paiement intégral à la commande, le dossier sera clôturé après l'envoi du livrable par Damien Graindorge (EI), hors litige éventuel (voir 16.2. *Réclamations*).

Par souci de simplification administrative, toute commande récurrente de la part d'un Client ne nécessitera pas forcément l'émission d'un nouveau devis par Damien Graindorge (EI) ni d'un bon de commande par le Client professionnel le cas échéant, à condition que ni le tarif applicable ni les conditions d'exécution de la Prestation, de paiement de l'acompte ou de facturation ne soient modifiés entre-temps. Par conséquent, le dernier devis ou le dernier bon de commande ainsi qu'une simple commande par courrier électronique feront foi. En cas de modification des CGV entre deux commandes dans ces conditions, Damien Graindorge (EI) s'engage à en informer le Client par tout moyen qu'il juge légitime. Par ailleurs, si l'une ou l'autre des parties

souhaite modifier quelconque tarif ou condition de réalisation de la Prestation, d'acompte ou de facturation, elle devra en informer l'autre partie au préalable et attendre sa validation afin de pouvoir passer ou honorer toute nouvelle commande. Cette information et cette confirmation devront alors prendre la forme d'un nouveau devis ou d'un nouveau bon de commande.

9.2.1. Responsabilités de Damien Graindorge (EI)

Dès que la commande du Client aura été confirmée selon les modalités du 8.4. *Confirmation de la commande par Damien Graindorge (EI)*, Damien Graindorge (EI) s'engage à réaliser la Prestation dans les conditions prévues et à envoyer le livrable au Client au plus tard aux date et heure prévues. À défaut de précision d'horaire, celui-ci sera réputé être fixé à minuit le jour précisé par le Client. Toutefois, Damien Graindorge (EI) ne sera pas tenu pour responsable en cas de temps d'exécution anormalement longs causés notamment par le manque de réactivité du Client dans les cas où des éléments seraient à fournir par ses soins. À titre d'exemple, si des mots sont illisibles (cas des documents manuscrits à dactylographier) ou des phrases incompréhensibles, Damien Graindorge (EI) s'engage à contacter le Client par courriel, étant attendu qu'une réponse claire lui soit fournie par ce dernier sous 24 heures. Passé ce délai, Damien Graindorge (EI) sera contraint de décaler d'autant la date de rendu du livrable, sans pénalité de quelque nature que ce soit.

Par ailleurs, Damien Graindorge (EI) ne pourra être tenu pour responsable de la non-exécution de ses obligations en raison d'un événement de force majeure tel que défini par la jurisprudence, notamment en cas de problèmes techniques informatiques (incompatibilités logicielles, dysfonctionnement d'Internet indépendant de sa volonté...) **qui occasionneraient une perte de données, un retard dans le traitement ou l'envoi de documents au Client ou un dysfonctionnement du site internet créé par Damien Graindorge (EI).**

En cas de retard dans la livraison du document ou du texte, en tenant compte des exceptions précédentes, Damien Graindorge (EI) s'engage à rembourser au Client la somme de 5 % du prix de la Prestation figurant au devis par jour calendaire de retard (heure à heure), toute journée entamée étant considérée comme due entièrement.

Malgré toutes ses précautions et son professionnalisme, Damien Graindorge (EI) ne peut pas garantir que le document final sera complètement exempt de fautes. D'une manière générale, une tolérance d'une (1) faute oubliée pour mille (1 000) mots sera acceptée par le Client, étant entendu que ces fautes ne pourront porter que sur l'orthographe, la grammaire et la conjugaison ; en effet, Damien Graindorge (EI) rappelle au Client que les formulations de phrases sont propres à chacun et ne peuvent pas constituer, en tout état de cause, un écart au Contrat, du moment qu'elles sont conformes du point de vue linguistique.

Damien Graindorge (EI) n'est pas hébergeur des sites de ses clients et ne garantit en aucun cas la protection totale des données circulant sur Internet, notamment contre des détournements éventuels de la part d'internautes malveillants, et ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable de problèmes liés à l'hébergement, à la fiabilité de la transmission des données, aux temps d'accès, à la rapidité du chargement du site internet ou à un défaut de paiement sur un site marchand.

Damien Graindorge (EI) ne peut en aucun cas garantir que les articles de blog et les sites internet qu'il réalise pour le compte du Client assureront à ce dernier une augmentation de ses ventes ou des visites sur son site internet.

La responsabilité de Damien Graindorge (EI) ne pourra être engagée relativement aux conséquences de l'utilisation des travaux qu'il lui aura été donné de traiter.

Damien Graindorge (EI) rappelle enfin que les idées et opinions exprimées dans les textes qu'il corrige ne reflètent pas ses pensées ni ses orientations dans quelque domaine que ce soit, son intervention se limitant à la forme et ne concernant pas le fond.

9.2.2. Responsabilités du Client

Une fois la commande confirmée, le Client accepte le fait qu'aucune modification de sa part ne soit possible sur son document. Toutefois, si cela était réellement indispensable pour la réussite de son projet, une nouvelle demande de devis devra être exprimée. Dans ce cas et en fonction de l'avancée de la Prestation initialement demandée par le Client, Damien Graindorge (EI) se réserve le droit de ne pas rembourser tout ou partie des sommes déjà versées. Le niveau de remboursement du solde sera laissé à la discrétion de Damien Graindorge (EI). Ce remboursement pourra prendre la forme d'un avoir sur une prochaine facture ou d'un virement sur le compte bancaire du Client (ce dernier devra donc fournir un RIB valide à Damien Graindorge (EI) pour l'exécution de ce virement).

Le Client s'engage à fournir des informations justes et sincères, à prévenir Damien Graindorge (EI) de tout changement concernant les données fournies, et sera seul responsable des éventuels dysfonctionnements qui pourraient résulter de renseignements erronés. Le Client doit prévenir Damien Graindorge (EI) de toute modification de ses coordonnées électroniques et postales durant la durée du Contrat qui les lie. Le Client doit en outre veiller à fournir à Damien Graindorge (EI) une adresse électronique valide afin de lui permettre l'envoi de toutes les correspondances en amont, pendant et en aval de la Prestation.

Lorsque le Client confie à Damien Graindorge (EI) la conception d'un site internet qui permet le recueil de données personnelles, il devra se rapprocher de la CNIL, conformément à l'art. 34 de la loi n° 78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978, et à transmettre le numéro de la déclaration à Damien Graindorge (EI) pour intégration dans les mentions légales du site internet objet du Contrat entre les deux parties. Damien Graindorge (EI) pourra se charger de cette formalité pour le compte du Client moyennant des frais supplémentaires.

Le Client devra prendre en charge et s'assurer de l'obtention des éventuelles autorisations relatives aux droits d'auteur ou droits voisins qui découlent des contenus qu'il fournit à Damien Graindorge (EI) (textes, documents à télécharger, illustrations, vidéos...). Le Client est seul responsable de la mise à jour et du contenu de son site internet, même lorsqu'il missionne Damien Graindorge (EI) dans ce but. Les informations diffusées sur le site internet du Client après sa mise en ligne sont sous sa seule et unique responsabilité.

10. Révision des prix

Dans le cas où la collaboration entre Damien Graindorge (EI) et le Client serait reconduite sur le long terme, Damien Graindorge (EI) se réserve le droit de réviser ses tarifs annuellement à la date anniversaire du Contrat a minima, ou à une fréquence plus faible définie à sa discrétion. La date anniversaire s'entend par exemple comme la date de validation du dernier devis par le Client.

Dans cette perspective, Damien Graindorge (EI) en avertira le Client **deux (2) mois** avant l'échéance du Contrat et lui enverra un nouveau devis précisant les nouveaux tarifs applicables. Le Client pourra alors :

- soit avertir par écrit à Damien Graindorge (EI) de son refus des nouveaux tarifs, auquel cas le Contrat cessera à sa date anniversaire ;
- soit entamer des négociations avec Damien Graindorge (EI) pour trouver éventuellement un accord en vue d'une augmentation plus faible ;
- soit accepter le nouveau devis, auquel cas le nouveau Contrat commencera à courir à compter de la date de prise d'effet indiquée sur ledit devis révisé.

11. Livrable

Une fois la Prestation de correction, rédaction ou mise en page achevée, Damien Graindorge (EI) fera parvenir au Client son document finalisé, au format prévu au devis conformément à sa demande initiale, via tout moyen électronique approprié selon accord avec le Client (courriel, WeTransfer, Google Drive...). Le cas échéant, Damien Graindorge (EI) enverra au Client par courriel un lien de téléchargement qui lui permettra d'y accéder. Les formats possibles pour la livraison sont précisés aux 3. *Prestations proposées par Corrédac* et 4. *Formules et options de correction*, le choix étant défini par le Client sur le devis.

Concernant la création de sites internet, le livrable est le site commandé par le Client, dans sa version finalisée.

12. Facturation et paiement

Les conditions de paiement de l'acompte et du solde sont précisées sur le devis et la facture. Sauf mention contraire indiquée sur le devis et la facture, la TVA n'est pas applicable dans les conditions prévues par le Code général des impôts, notamment son article 293B. Aucun escompte ne sera pratiqué en cas de paiement anticipé, sauf mention contraire figurant sur la facture.

12.1. Particuliers

Pour toute commande passée, un acompte précisé sur le devis sera exigé et devra être reçu par Damien Graindorge (EI) avant le début de la Prestation.

Dans le cas d'une livraison express ou rapide, la réception par Damien Graindorge (EI) de la totalité du coût de la Prestation indiqué sur le devis est obligatoire pour que la Prestation puisse démarrer.

Après que la Prestation aura été réalisée, une facture sera émise, et le solde éventuel devra être versé par le Client et reçu par Damien Graindorge (EI) avant la remise du livrable. En cas d'inexécution par le Client de son obligation de régler sa facture, Damien Graindorge (EI) ne fournira pas le(s) texte(s) ou le site internet prévus au Contrat au Client, et adressera au Client une mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception. À défaut d'exécution par le Client de son obligation dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette mise en demeure, la résolution du Contrat de prestation périodique sera de plein droit, et Damien Graindorge (EI) gardera la pleine propriété du (ou des) texte(s) ou du site internet.

Afin de réduire les délais, Damien Graindorge (EI) préconise un virement bancaire immédiat (RIB figurant sur le devis et sur la facture) ou sur son compte PayPal qui sera fourni sur demande.

Les prestations périodiques dans le cadre du développement de sites internet (gestion de nom de domaine, maintenance, mise à jour...) feront l'objet d'un paiement mensuel, trimestriel, semestriel ou annuel à terme à échoir.

12.2. Professionnels et associations

Pour toute commande passée, un acompte précisé sur le devis sera exigé et devra être reçu par Damien Graindorge (EI) avant le début de la Prestation.

Dans le cas d'une livraison express ou rapide, la réception de la totalité du montant figurant sur le devis est obligatoire pour que la Prestation puisse démarrer. Afin de réduire les délais, Corrédac préconise donc un virement bancaire immédiat (RIB figurant sur le devis et sur la facture) ou sur son compte PayPal qui sera fourni sur demande.

Après que la Prestation aura été réalisée, une facture sera émise, et le solde éventuel devra être versé par le Client dans un délai de trente jours à compter de la date de la facture, soit sur le compte bancaire de Damien Graindorge (EI) (RIB figurant sur le devis et sur la facture), soit sur son compte PayPal qui sera fourni sur demande.

Les prestations périodiques dans le cadre du développement de sites internet (gestion de nom de domaine, maintenance, mise à jour...) feront l'objet d'un paiement mensuel, trimestriel, semestriel ou annuel trente (30) jours après la réception de la facture correspondante.

En cas d'inexécution par le Client de son obligation de régler sa facture, Damien Graindorge (EI) annulera l'accès par le Client au site internet prévu au Contrat, et adressera au Client une mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception. À défaut d'exécution par le Client de son obligation dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette mise en demeure, la résolution du Contrat de prestation périodique sera de plein droit, et Damien Graindorge (EI) gardera la pleine propriété du site internet prévu au Contrat.

Tout incident de paiement est passible de pénalités de retard. Leur montant résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt égal à trois (3) fois le taux d'intérêt légal en vigueur au lendemain de

l'incident, auquel s'ajoute une indemnité forfaitaire de quarante (40) euros pour frais de recouvrement (art. L441-6 du Code de commerce).

13. Résiliation des prestations périodiques

En cas d'inexécution par le Client de son obligation de régler une facture émise par Damien Graindorge (EI) conformément à un Contrat de prestation périodique dans le cadre d'un site internet (maintenance, mise à jour, gestion du nom de domaine...), Damien Graindorge (EI) adressera au Client une mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception. À défaut d'exécution par le Client de son obligation dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette mise en demeure, la résolution du Contrat de prestation périodique sera de plein droit.

Si le Client souhaite interrompre une prestation périodique, il devra en avertir par courrier recommandé ou courriel avec accusé de réception Damien Graindorge (EI) à tout moment. Le Contrat prendra fin à l'issue de la dernière période facturée et payée. Toute somme due par le Client au moment de la résiliation reste exigible par Damien Graindorge (EI).

Si Damien Graindorge (EI) ne respecte pas ses engagements de périodicité, le Client pourra demander le remboursement des sommes versées par avance, le cas échéant, pour la période concernée par le défaut de livraison de prestation par Damien Graindorge (EI), et le Contrat sera résolu de plein droit, à condition que le Client apporte la preuve du manquement de Damien Graindorge (EI) à ses obligations de prestation périodique.

14. Droit de rétractation

Le Client bénéficie du droit de rétractation légal en vigueur d'une durée de quatorze (14) jours, le premier jour étant fixé à la date de conclusion du Contrat, correspondant à la confirmation de la commande par Damien Graindorge (EI). L'exercice de ce droit entraînera le remboursement total des sommes avancées. Si ce délai expire un dimanche ou un jour férié, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Il est rappelé que pour les options de livraison express et rapide, le Client renoncera explicitement à ce droit, en cochant la case prévue à cet effet sur le devis. Dans le cas contraire, Damien Graindorge (EI) ne pourra pas réaliser la Prestation demandée.

De même, si le délai souhaité de remise du livrable est incompatible avec le délai de rétractation légal, Damien Graindorge (EI) en informera le Client. Si ce dernier ne souhaite pas renoncer à son droit de rétractation malgré l'avertissement, Damien Graindorge (EI) se réserve le droit de refuser de conclure le Contrat si elle estime que le délai nécessaire à l'exécution de la Prestation est impossible à tenir.

Si les conditions du Contrat sont définies par des processus internes inhérents au Client, notamment le fait de ne pas nécessiter de devis, le droit de rétractation est réputé abandonné tacitement par le Client, sauf mention contraire de sa part.

Dans tous les autres cas, le Client peut renoncer à son droit de rétractation de sa propre initiative. Pour cela, il cochera la case prévue à cet effet sur le devis, avant envoi à Damien Graindorge (EI). Le Client comprend que, dans ce cas, la Prestation pourra débuter dès la confirmation de commande et qu'il ne pourra plus se rétracter sans frais.

Lorsque le délai de rétractation légal est échu, ou si le Client y a renoncé explicitement ou tacitement, si ce dernier souhaite quand même renoncer à la prestation après conclusion du Contrat, deux cas se présentent :

- la Prestation a déjà été commencée : Damien Graindorge (EI) procédera éventuellement au remboursement partiel de l'acompte, après déduction calculée au prorata (si le solde du Client se révèle débiteur, ce dernier recevra alors la facture correspondante qu'il devra régler selon les conditions y indiquées) ;
- la Prestation n'a pas encore commencé : Damien Graindorge (EI) procédera au remboursement partiel de l'acompte, à ses appréciation et discrétion.

La faculté de rétractation ou d'annulation est dans tous les cas à exercer par courrier recommandé ou courriel, avec avis de réception. Un modèle de formulaire de rétractation est fourni en annexe à l'article R221-1 du Code de la consommation et rappelé ci-dessous :

*À l'attention de Damien Graindorge (EI) – 720, route de Grésin – 38630 Les Avenières – contact@corredac.fr :
Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat pour la prestation de services ci-dessous :
Commandée le :
N° du devis :
Nom du (des) consommateur(s) :
Adresse du (des) consommateur(s) :
Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :
Date :
(*) Rayez la mention inutile.*

15. Droit de refus

Damien Graindorge (EI) se réserve le droit de refuser d'émettre un devis portant par exemple sur un document **ou un site internet** qu'il jugerait non conforme aux bonnes mœurs ou aux lois en vigueur, notamment et sans limitation qui comprendrait des propos racistes, xénophobes, pédophiles, homophobes... Damien Graindorge (EI) ne sera pas tenu de justifier son refus.

Par ailleurs, Damien Graindorge (EI) se réserve le droit de refuser de travailler sur tout document **ou site internet**, notamment s'il est d'une complexité telle que des connaissances techniques particulières sont nécessaires.

16. Satisfaction, réclamations

16.1. Mesure de la satisfaction du Client

Simultanément à la remise de la facture par Damien Graindorge (EI), il sera envoyé au Client un lien Google MyBusiness ou vers le site <https://corredac.fr/avis>, permettant de mesurer sa satisfaction à l'égard de la Prestation. L'objectif est de permettre à Damien Graindorge (EI) d'améliorer continuellement ses services.

16.2. Réclamations

Malgré toutes les précautions et le professionnalisme promis par Damien Graindorge (EI), s'il s'avérait que le Client trouvât soit des fautes de français au-delà de la marge d'erreur prévue au 9.2.1. *Responsabilités de Damien Graindorge (EI)*, soit un défaut de mise en page dans son document Word, **soit un bug technique dans le site internet**, toute réclamation devrait être formulée dans les sept (7) jours calendaires à compter de minuit suivant le jour de la remise du livrable. Au-delà, Damien Graindorge (EI) se réserve le droit de ne pas y donner suite. À titre d'exemple, si Damien Graindorge (EI) rend le livrable au Client le 01/03/2024 à 17 heures, le délai pour porter réclamation courra du 02/03/2024 à 0 heure au 08/03/2024 à minuit. La date d'envoi du courrier (cachet du service postal) ou du courriel fera foi.

Pour être valable, la réclamation devra être exprimée par courrier recommandé ou courriel, avec accusé de réception, et comporter obligatoirement les mentions suivantes :

- Prénom et nom du Client, et, le cas échéant la dénomination de l'entreprise ou de l'association.
- Coordonnées complètes (adresses postale et électronique, téléphone, SIRET le cas échéant).
- Objet de la réclamation.
- Numéro et date du devis que le Client a validé, ou toute autre référence interne du Client connu de Damien Graindorge (EI).
- Justification de la réclamation argumentée :
 - Si la réclamation porte sur la langue française, le Client fournira un ou des extraits d'ouvrages faisant référence dans le domaine de la correction en français courant de France métropolitaine. Il faut noter que les jugements contradictoires sur des reformulations ne seront pas pris en compte. En effet, la tournure d'une phrase est subjective et propre à chacun. Tant qu'une phrase est correcte du point de vue de la langue française, elle ne saurait être contestée. Si le Client souhaite toutefois reprendre des formulations, cela devra rester à sa discrétion, sans que cela engage la responsabilité de Damien Graindorge (EI) par la suite ; un nouveau devis portant uniquement sur les phrases litigieuses pourra aussi être demandé par le Client.
 - Si la réclamation porte sur un site internet, le Client fera parvenir des copies d'écran ou des vidéos montrant le bug technique relevé, afin que Damien Graindorge (EI) puisse analyser le problème et y remédier.

Si la réclamation ne parvient pas complète à Damien Graindorge (EI), celle-ci ne sera pas traitée, et aucun dédommagement ne pourra être exigé par le Client.

En revanche, si la réclamation est recevable (notamment complète et exprimée dans les délais), Damien Graindorge (EI) s'engage à reprendre le document **ou le site internet** à ses frais et à le restituer conforme sous 48 heures, à la demande du Client. En complément du dédommagement prévu au 9.2.1. *Responsabilités de Damien Graindorge (EI)* pour le cas où ce délai de 48 heures pousserait le rendu final au-delà de la date de rendu prévue initialement au Contrat, un dédommagement complémentaire pourrait être négocié entre Damien Graindorge (EI) et le Client.

En cas de litige avec le Client durant la Prestation, Damien Graindorge (EI) se réserve le droit d'annuler unilatéralement le Contrat et de procéder au remboursement partiel ou total de la Prestation, dans les mêmes conditions que celles énoncées au 14. *Droit de rétractation*. Aucun autre dédommagement ne pourra être exigé par le Client.

Un service de médiation est prévu si l'issue d'une réclamation portée par un Client particulier ne lui convient pas (voir 20. *Litige – Médiation de la consommation*).

17. Confidentialité

Damien Graindorge (EI) assure au Client des échanges et des prestations respectant la confidentialité la plus stricte.

Cette garantie de confidentialité ne pourra pas être dénoncée en cas de détournement de données lors du transit par voie électronique, pour quelque raison que ce soit.

Damien Graindorge (EI) s'engage à détruire immédiatement tout document pour lequel le devis aura été refusé, par l'une ou l'autre des parties.

Damien Graindorge (EI) ne garantit aucunement la conservation du document original ou de celui, fruit de la Prestation, remis au Client au-delà d'un délai de sept (7) jours suivant la remise de celui-ci. Damien Graindorge (EI) ne saurait être tenu pour responsable en cas de perte irréversible d'un de ces documents par le Client après l'envoi à ce dernier. Par conséquent, le Client prend toutes les précautions utiles pour éviter toute perte de ces documents. Damien Graindorge (EI) se réserve la possibilité de conserver ces documents, notamment en cas de litige ultérieur, dans le respect des règles de confidentialité ci-dessus.

Damien Graindorge (EI) se réserve le droit de mentionner ses réalisations (lien hypertexte vers un site ou un blog, image de la première de couverture d'un livre corrigé, copie écran de la page d'accueil d'un site...) sur les pages « Références » et « Portfolio » du site <https://corredac.fr>, sauf si le Client s'y oppose explicitement. Damien Graindorge (EI) pourra demander au Client l'envoi d'un logo (format .svg ou .png de préférence) et d'une petite phrase de présentation de son activité le cas échéant, pour insertion dans l'une des pages précédemment citées de son site internet <https://corredac.fr>.

18. Propriété intellectuelle

Tout élément fourni par le Client reste sa propriété, même lorsqu'il est modifié par Damien Graindorge (EI) dans le cadre de la Prestation.

La propriété des textes et des sites internet créés par Damien Graindorge (EI) est cédée au Client dès réception du paiement de la facture concernée (voir 12. *Facturation et paiement*). En contrepartie, il est demandé au Client de ne pas modifier, ni supprimer, ni masquer la mention « Site créé par Corrédac » et le lien hypertexte vers le site <https://corredac.fr> qui seront insérés en pied de page du site web créé par Damien Graindorge (EI). Concernant les articles de blogs ou les textes/ouvrages corrigés, le Client est invité à citer « Corrédac » ou « Damien Graindorge (EI) » dans les crédits, ainsi qu'à mettre un lien vers le site <https://corredac.fr>.

19. Informatique et libertés, RGPD

Le Règlement Général sur la Protection des Données (règlement n° 2016/679 du 14 avril 2016) instaure de nouvelles règles relatives à la récupération des données personnelles et à l'utilisation qui peut en être faite.

De fait, sauf demande ou accord explicite de sa part, le Client a conscience qu'il ne recevra par courriel aucune offre promotionnelle ni autre information de la part de Damien Graindorge (EI). Par ailleurs, le Client est informé que les coordonnées qu'il inscrit dans le formulaire de contact présent sur le site <https://corredac.fr/> ne seront utilisées que dans le cadre d'un échange relatif au message laissé par le biais dudit formulaire. Aucune autre utilisation de ces données ne sera effectuée par Corrédac, sauf demande ou accord explicite du Client.

Conformément à la loi n° 78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978, le Client dispose d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant. Il peut exercer ces droits auprès de Damien Graindorge (EI) en le contactant via les coordonnées indiquées sur son site internet <https://corredac.fr>.

Le traitement des données a fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL sous le numéro 2020988.

20. Litige – Médiation de la consommation

En cas de litige entre le Client consommateur et Damien Graindorge (EI), ceux-ci s'efforceront de le résoudre à l'amiable (le Client adressera une réclamation écrite conformément au 16.2. *Réclamations*).

À défaut d'accord amiable ou en l'absence de réponse de Damien Graindorge (EI) dans un délai raisonnable d'un (1) mois, le Client consommateur au sens de l'article L133-4 du Code de la consommation a la possibilité de saisir gratuitement, si un désaccord subsiste, le médiateur compétent inscrit sur la liste des médiateurs établie par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation en application de l'article L615-1 du code de la consommation, à savoir :

La Société Médiation Professionnelle

www.mediateur-consommation-smp.fr

24, rue Albert de Mun
33000 Bordeaux

21. Droit applicable

Le droit applicable pour le présent Contrat est le droit français. Le tribunal compétent en cas de contentieux est le tribunal de commerce de Grenoble (38).

22. Assurance

L'ensemble des activités de Damien Graindorge (EI) est couvert par une garantie responsabilité civile souscrite auprès de MMA.

23. Modification des présentes

Damien Graindorge (EI) se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes CGV. Les modifications apportées seront mises en **rouge** dans la nouvelle version, pour en simplifier le repérage.

La version des CGV applicable au Contrat (hors clauses applicables rétroactivement) est celle publiée sur le site internet <https://corredac.fr/cgv>, soit :

- à la date de signature du devis par le Client ;
- à la date de confirmation de la commande si les processus du Client professionnel rendent caduque l'émission d'un devis par Damien Graindorge (EI).

De ce fait, tout changement des CGV intervenant après l'une de ces dates n'impactera pas les Prestations concernées par une version antérieure, conformément aux dispositions ci-dessus, sauf en cas de validation d'un nouveau devis dans le cadre d'une révision des prix, comme indiquée au 10. *Révision des prix*.

En cas de prestations périodiques (gestion de nom de domaine, maintenance de site internet, rédaction d'articles de blog à long terme...), le Client sera averti par écrit de toute évolution des présentes CGV. Si ce dernier refuse explicitement ces modifications, la prestation périodique cessera sans préavis et sans indemnités de quelque nature que ce soit en faveur de l'une ou l'autre partie.